

PROPOSITION PEB

A joindre à la demande de permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB neuves, d'unités PEB rénovées lourdement et d'unités PEB rénovées simplement avec architecte

Les références législatives

Ce formulaire résulte de l'application de l'Ordonnance du 2 mai 2013 (CoBrACE) et de ses arrêtés d'exécution qui transposent la directive 2010/31/UE. Ces textes sont disponibles sur le site de Bruxelles-Environnement.

Les exigences PEB

Toute unité PEB doit respecter des exigences en fonction de sa nature des travaux, de son affectation et des éventuelles dérogations.

Les procédures PEB à ce stade du projet

- Transmettre une proposition PEB avec la demande de permis d'urbanisme à l'IBGE
- Transmettre une notification PEB de début des travaux au plus tard 8 jours avant le début des travaux :
 - dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)
 - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)
- Transmettre une déclaration PEB à la fin des travaux au plus tard 2 mois après :
 - dans le cas d'unités PEB neuves (UN) et d'unités PEB rénovées lourdement (URL)
 - à l'autorité délivrante du permis d'urbanisme dans le cas d'unités PEB rénovées simplement (URS)

CADRE 1 - DONNÉES ADMINISTRATIVES

Données du projet

Adresse : rue stephanie, 19
Laeken, 1020

Demandeur du Permis d'Urbanisme

Nom : Mr Yilmaz Erdem
Adresse : Rue François Lesnino, 77
Laeken 1020 - Belgique

Architecte

Dénomination Rukiye Karanfil architecten
Réprésenté(e) par : Mme Rukiye Karanfil
Adresse : Zuiderlaan, 1
Gent 9000 - Belgique
Téléphone : 0497999758
Email : rukiyekaranfil@gmail.com

Conseiller PEB

Nom : Mr BENAYAD Said
Numéro d'agrément : 001120242
Adresse : bd de smet de naeyer, 548 6
Laeken 1020 - Belgique
Téléphone : 0489939559
Email : benayad_said@yahoo.fr



PROPOSITION PEB

CADRE 2 : ANALYSE PEB DU PROJET

Bâtiments et locaux hors réglementation PEB

Des bâtiments ou locaux peuvent être exclus du champ d'application de la réglementation PEB (CoBrACE 2.2.1)

Absence de bâtiments ou de locaux exclus de la réglementation PEB

Division du projet

Bâtiment stephanie (436,12 m²)*

rue stephanie, 19 - 1020 Laeken

Nom de l'unité PEB	Bte / ref	Affectation	Nature des travaux	Superficie plancher (m ²)	Surface de déperdition thermique			travaux aux installations techniques
					Totale (m ²)	Neuve-Rénovée (m ²)	Ratio (%)	
appart 1 duplex	-	Habitation individuelle	URS	174,46	88,90	88,90	100,00	Aucune
appart 2	-	Habitation individuelle	URS	174,46	141,57	137,88	97,39	Aucune

*La surface des volumes non protégés est comprise dans la surface du bâtiment

Surfaces des unités PEB du projet

Surface des unités PEB neuves (UN): 0,00 m²

Surface des unités PEB rénovées lourdement (URL: 0,0 m² + UAN: 0,0 m²): 0,00 m²

Surface des unités PEB rénovées simplement (URS): 348,92 m²

Surface totale des unités: 348,92 m²

Conseiller PEB

Un conseiller PEB a été désigné mais n'est pas requis

Etudes de faisabilité

Aucune étude de faisabilité n'est requise

Aucune étude de faisabilité intégrée n'est requise

Biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde

Pour les biens classés ou inscrits sur la liste de sauvegarde, l'autorité délivrante peut déroger de façon totale ou partielle aux exigences PEB (CoBrACE Art. 2.2.4 §4)

Le projet ne comprend pas de bien classé ou inscrit sur la liste de sauvegarde.

Dérogations aux exigences PEB

Les demandes de dérogation peuvent être introduites jusqu'à la notification du début des travaux auprès de l'autorité délivrante pour les unités PEB rénovées simplement (CoBrACE Art. 2.2.4 §1 à 3)

Absence de dérogation

Exigences par unité PEB

Ce tableau présente les exigences à respecter pour chaque unité PEB en fonction des données encodées



PROPOSITION PEB

Bâtiment stephanie (436,12 m ²) rue stephanie, 19 - 1020 Laeken									
Unité PEB	Nature des travaux	U/R	BNC	BNR	CEP	EA	Etech	Ventil	Surch
appart 1 duplex	URS	●	-	-	-	-	-	●	-
Dérogation:		-	-	-	-	-	-	-	-
appart 2	URS	●	-	-	-	-	-	●	-
Dérogation:		-	-	-	-	-	-	-	-

CADRE 3 - IMPACT PEB SUR LE RESPECT DES EXIGENCES URBANISTIQUES

Description des mesures (éléments liés à l'énergie et au climat intérieur) envisagées dans le cadre du COBRACE (Livre 2 Titre 2) ayant un impact sur le respect des prescriptions urbanistiques applicables à la demande de PU

Aucun impact du respect des exigences PEB sur le respect des prescriptions urbanistiques

CADRE 4 - DETAILS DES EXIGENCES PEB POUR LES URS

Encadrement U/R

Les parois rénovées du VP doivent respecter les exigences suivantes:

Parois	Valeurs U/R
valeur U maximale admissible pour les toitures et plafonds du VP	0,24 W/m ² K
valeur U maximale admissible pour les murs en contact avec l'extérieur	0,24 W/m ² K
valeur U maximale / R minimale admissible pour les autres planchers	0,30 W/m ² K / 1,75 m ² K/W
valeur Ug maximale admissible pour les fenêtres (de toiture)	1,10 W/m ² K
valeur U maximale admissible pour les portes et portes de garage	2,00 W/m ² K

Encadrement Ventilation

Les travaux aux châssis et/ou les nouveaux locaux prévus déclenchent, dans les locaux concernés, les exigences de ventilation suivantes :

Système de ventilation envisagé

Système C (alimentation naturelle / évacuation mécanique)

Dispositifs envisagés	
Locaux secs	Grille dans fenêtre
Locaux humides	Extraction d'air mécanique



PROPOSITION PEB

CADRE 5 - ANNEXES ET SIGNATURES

Liste des annexes

Néant

Signature

Je soussigné, Mr Yilmaz Erdem, demandeur du permis d'urbanisme

- déclare avoir pris connaissance des exigences PEB et des procédures PEB d'application
- certifie que les renseignements repris au présent formulaire sont sincères et exacts

Date : Signature :

Le présent formulaire est à joindre à la demande de permis d'urbanisme

